



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N°..D.D.7..../AAONO/C/LDO/CIMP/2024 DU 06/05/20**

**LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX  
 DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE DE LAGDO, COMMUNE DE LAGDO,  
 DEPARTEMENT DE LA BENOUË, REGION DU NORD.**

**MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LAGDO**

**FINANCEMENT : Fonds propre de la Commune, Exercice 2025**

**REFERENCES BUDGETAIRES**

Autorisation de dépense :

Imputation budgétaire :

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du Budget financé par les fonds propres de la Commune pour l'exercice 2025, le Maire de la Commune de Lagdo, Maître d'ouvrage, lance en procédure d'urgence, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de ville de Lagdo dans la Commune de Lagdo, Département de la Bénouë, Région du Nord.

**2. Consistance des travaux**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Maçonnerie-élévation ;
- Charpente-Couverture ;
- Menuiserie Métallique ;
- Peinture ;
- VRD.

**3. Délais d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de Trois (03) mois.

**4. Allotissement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un (01) unique lot.

**5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Trente-cinq million (35 000 000) F CFA.

**6. Participation et origine**

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.



## 7. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par les Fonds propres de la Commune, Exercice 2025.

Autorisation de dépense : ..... Imputation budgétaire : .....

## 8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Sept cent mille (700 000) Francs CFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

## 9. Consultation et retrait du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté et retiré aux heures ouvrables auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Lagdo dès publication du présente Avis d'Appel d'Offre, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Trente-cinq mille (35 000) francs CFA représentant les frais d'acquisition du dossier de consultation, payable à la Recette Municipale de la Commune de Lagdo.

## 10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au SIGAMP de la Commune de Lagdo au plus tard le 05/06/2025 à 10.. mn, heure locale. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° 007/AAONO/C/LDO/CIMP/2025 DU 06/05/2025

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX  
DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE DE LAGDO DANS LA COMMUNE DE LAGDO, DEPARTEMENT  
DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

*A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

## 11. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de Sept-cents mille (700 000) FCFA valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 05/06/2025 à 11. heures précises dans la salle des conférences du CEOCA de la Commune de Lagdo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1<sup>re</sup> étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2<sup>re</sup> étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3<sup>re</sup> étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues



techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

### 13.1. Principaux critères éliminatoires:

#### 13.1.1. Pièces administratives

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Production d'une caution de soumission n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée ;
- Absence d'une pièce du dossier administratif 48 heures après la séance d'ouverture ou 48 heures après la saisine du président de la CIPM après le constat de la non-conformité par la sous-commission ;
- Fausse déclaration, ou pièce falsifiée, ou manœuvres frauduleuses.

#### 13.1.2. Offre technique

- Fausse déclaration, ou pièce falsifiée, ou manœuvres frauduleuses ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non-abandon d'un marché public durant les trois dernières années ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 28 (70%) critères essentiels sur 40 conformément à la grille de notation contenue dans le RPAO ;
- Absence de possession d'un matériel minimum (camion belle) en propre ou en location ;
- Absence de la charge d'intégrité datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales
- CCAP paraphé sur chaque page et signé à la dernière page, assorti de la mention « lu et approuvé»
- CCTP paraphé sur chaque page et signé à la dernière page, assorti de la mention « lu et approuvé».

#### 13.1.3. Offre financière

- Non-conformité du modèle de soumission contenu dans le DAO ;
- Offre incomplète (Absence de la soumission, ou du Bordereau des Prix unitaire, ou du Devis Estimatif et Quantitatif, ou du Sous Détail des Prix) ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière, à la fois dans le BPU, le SDP et le DEQ ;
- Non-respect des modèles contenus dans le DAO

### 14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 33 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 03 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 12 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 06 critères;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 12 critères;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise sur 07 critères;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI soit 28 critères essentiels sur 40 seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

### 14. Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle et n'ayant pas de prix anormalement bas.

### 15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.



## 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la SIGAMP de la Commune de Lagdo ou en appelant les numéros suivants : 656 23 18 00/698 85 76 21.

## 17. Additif à l'Appel d'Offres

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO.

## 18. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir contacter le MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48

Lagdo, le 06/05/2025  
Le Maire de la Commune de Lagdo  
(Maître d'Ouvrage),

### Ampliations :

- MINMAP/Yaoundé
- Préfecture/Bénoué
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archivage/Chrono



